

<i>OBJECTIF 1</i>	<i>MOYENS/ACTIONS</i>
Développer une approche et un plan de préservation à l'échelle du bassin versant du lac Sept-Îles	Réaliser le bilan de santé du lac avec la méthode MILQ (étude des diatomées)
	Amorcer en 2021 avec nos partenaires la constitution d'un conseil de bassin versant pour le lac Sept-Îles en collaboration avec la CAPSA
	Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action en environnement « Mon lac Sept-Îles... j'en prends soin », Orientations 2021-2026
	Poursuivre le cumul des données pour garder à jour le bilan de santé du lac (Profils d'oxygène et de température, transparence de l'eau, taux de phosphore, etc.) et les communiquer au RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs du MELCC) et aux membres

<i>OBJECTIF 2</i>	<i>MOYENS/ACTIONS</i>
Prévenir l'introduction et la propagation de plantes exotiques envahissantes dont le Myriophylle à épis	Mettre en œuvre les actions retenues par le comité conjoint (Ville/APLSI) dans le plan d'action 2020-2022 proposé par la Table de concertation régionale pour la prévention du Myriophylle à épis
	Poursuivre la réflexion sur les approches à privilégier en 2021 afin de prévenir l'introduction du Myriophylle à épis via les différents accès au plan d'eau
	Encourager l'usage des meilleures pratiques de l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de l'APLSI par les membres et les concessionnaires de bateaux de la région
	Évaluer le plan d'action 2020-2022 et procéder à sa mise à jour

<i>OBJECTIF 3</i>	<i>MOYENS/ACTIONS</i>
<p>Concilier l'usage des embarcations à moteur au maintien de la qualité de l'eau et des écosystèmes riverains</p> <p>a. Minimiser l'impact environnemental des différents utilisateurs du plan d'eau</p>	S'assurer de l'installation annuelle des bouées de sensibilisation " pas de vague" sur le lac
	Élaborer un programme de sensibilisation aux bonnes pratiques en lien avec la problématique du nombre élevé d'embarcations sur le lac
	Mettre en œuvre les actions retenues dans le programme de sensibilisation aux bonnes pratiques en lien avec la problématique du nombre élevé d'embarcations sur le lac
<p>b. Réduire la remise en suspension des sédiments et leur transport générés par les remous des bateaux moteurs</p>	Sensibiliser les utilisateurs de bateaux moteurs
	S'assurer de l'installation annuelle des bouées de sensibilisation "pas de vague" sur le lac

<i>OBJECTIF 4</i>	<i>MOYENS/ACTIONS</i>
<p>Réduire au minimum l'apport de sédiments et de nutriments (phosphore, azote) dans le lac et éviter leur dispersion</p>	Inciter la Ville et les riverains à poursuivre leur implication dans le processus de prise en charge de la vidange périodique des fosses septiques sur les îles du lac Sept-Îles
	Inciter la Ville et les riverains à poursuivre la mise aux normes des installations septiques de catégorie B - (après 1981)
	Demander à la Ville de réaliser une vérification des 55 installations septiques de catégorie B - (avant 1981)
	Suivre la réalisation du plan d'intervention triennal de la Ville (2018-2019-2020) concernant l'aménagement des fossés routiers autour du lac avec l'installation de bassins de rétention pour réguler les eaux de ruissellement et capter les sédiments
	Demander à la Ville de faire des représentations auprès du Ministère pour que les installations septiques d'avant 1981 soient aussi soumises au Q.2,R.22;

	Faire les représentations au Ministère pour réaliser une vérification des installations septiques de type (6 chambres et plus) commercial
	Mettre en place les solutions permettant d'éliminer les apports de nutriments provenant des installations septiques de catégorie B-vers le lac.

<i>OBJECTIF 5</i>	<i>MOYENS/ACTIONS</i>
Protéger les bandes riveraines a. Réduire l'érosion des berges générée par les vagues d'embarcations motorisées	Sensibiliser les utilisateurs de bateaux moteurs
	Mettre en œuvre les actions retenues dans le programme de sensibilisation aux bonnes pratiques en lien avec la problématique du nombre élevé d'embarcations sur le lac
b. Préserver les bandes riveraines en prévenant leur dégradation et en favorisant leur renaturation	S'assurer de l'application du règlement de la Ville (499-12) et du règlement de zonage (chapitre 17 et 24)
	Inciter la Ville à informer les résidents sur la réglementation par divers moyens (communications, visite des lieux, etc.)
	Obtenir de la Ville un bilan de l'état des rives à la suite de l'inventaire de 2019, favoriser sa diffusion et contribuer aux correctifs à mettre en place

<i>OBJECTIF 6</i>	<i>MOYENS/ACTIONS</i>
Préserver les milieux naturels et le couvert forestier à l'échelle du bassin versant	Assurer un suivi auprès de la Ville concernant les mesures en matière de zonage et lotissement
	Faire des représentations auprès des instances compétentes afin de mettre en place des mesures pour la protection des paysages remarquables du lac Sept-Îles notamment à l'égard des couverts forestiers identifiés lors de la caractérisation et de l'évaluation des paysages de la MRC de Portneuf (MRC Portneuf, février 2014, chapitre 4-6)
	Inciter la Ville à informer les résidents sur la réglementation par divers moyens.

<i>OBJECTIF 7</i>	<i>MOYENS/ACTIONS</i>
Assurer la protection et prévenir la perte de milieux humides dans le bassin versant du lac Sept-Îles	Inciter la Ville à protéger le milieu humide cartographié dans le secteur de la Baie Vachon et la bande de terrain additionnelle identifiée par elle en 2016 en faisant une demande au MELCC afin de créer une réserve naturelle selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et en adoptant, dès que possible, une réglementation municipale appropriée
	Faire des représentations auprès de la Ville pour actualiser et bonifier le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du lac Sept-Îles en regard notamment de la protection de l'environnement naturel (en bonification du chapitre 24 du règlement de zonage 583-15)
	Inciter la Ville à informer les résidents sur la réglementation par divers moyens
	Sensibiliser la Ville et la MRC à l'importance de l'inventaire des milieux humides dans le cadre de l'élaboration obligatoire du plan régional des milieux humides devant être finalisé en 2022

<i>OBJECTIF 8</i>	<i>MOYENS/ACTIONS</i>
Favoriser la préservation de la faune aquatique, aviaire et terrestre	Documenter les actions à prendre pour bonifier l'offre de pêche aux résidents du lac Sept-Îles
	Favoriser la reproduction du Plongeon huard
	Suivre avec les représentants des ministères concernés l'apparition d'autres espèces (brochets, achigan, etc.)
	Poursuivre le partenariat avec l'Association chasse et pêche de la rivière Sainte-Anne et le comité de l'ensemencement de l'APLSI

<i>OBJECTIF 9</i>	<i>MOYENS/ACTIONS</i>
S'assurer que les membres disposent de toute l'information pertinente en ces matières	Mettre à jour le « Guide du propriétaire de l'APLSI » résumant la réglementation environnementale, les bonnes attitudes à adopter et les précautions particulières à prendre au lac; le diffuser à tous les membres incluant les nouveaux arrivants
	Prévoir des séances de formation et d'information des membres
	Site Internet de l'APLSI, volet environnement: <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Diffuser périodiquement l'état d'avancement des dossiers de l'APLSI relatifs à la protection de l'environnement;</li> <li>b. Rendre accessible l'information à jour pertinente aux dossiers traités;</li> <li>c. Établir des liens utiles relatifs aux dossiers environnementaux à l'intention des membres;</li> <li>d. Diffuser (ainsi que sur les pancartes à l'entrée du lac) les messages mensuels relatifs aux bonnes habitudes à adopter pour préserver la qualité de l'environnement du bassin versant du lac Sept-Îles;</li> <li>e. Assurer la mise à jour du site.</li> </ol>